



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le Règlement d'utilisation de la marque Valais® et le Règlement d'attribution et d'utilisation de la Marque Valais® pour les produits agricoles et agroalimentaires du 10.04.2008; ainsi que le(s) cahiers des charge(s) spécifique(s) de la Marque Valais®

sont respectées par:

100 pour cent valaisan
Magali Follonier
rte. de Produit 45
1912 Produit / Leytron



Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Boissons alcooliques

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2021

No enregistrement OIC-MVSLIQ-1120-99634

Lausanne, le 09 novembre 2020

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

Liste des produits

100 pour cent valaisan
Magali Follonier
rte. de Produit 45
1912 Produit / Leytron

No enregistrement OIC-MVSLIQ-1120-99634

Lausanne, le 09 novembre 2020



Dénomination du produit
Abricot
Cerise
Coing
Edelweiss
Fleur de sureau
Framboise
Menthe
Myrtille
Mûre
Ortie
Poire
Thym
Verdure des alpes

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.